

**DELIBERATION N° 05/2023**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le 21 Mars à 9 H ;*

*Les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués le 13 Mars 2023, se sont réunis à Sévérac-d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA ;*

*Etaient présents :*

*Mesdames Nadia MOLINIE et Monique ALIES, Messieurs Arnaud VIALA, Christian NAUDAN, Claude ASSIER, Jean Luc CALMELLY, Clément CARLES, Aurélien MAJOREL, Jean-Marie PUEL, David ARGENTIER,*

*ces membres ayant obtenu procuration.*

*Membres collège associé présents : Brigitte BEZAMAT.*

Le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA a procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

**OBJET : Budget Primitif 2023**

Le Conseil Syndical :

- ayant entendu l'exposé du Président sur les orientations générales du budget, conforme au Débat d'Orientation Budgétaire organisé le 2 février 2023,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

↳ Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	343 322.94 €	343 322.94 €
Investissement	80 000.00 €	80 000.00 €
TOTAL	423 322.94 €	423 322.94 €

Fait et délibéré à SEVERAC, le 21 Mars 2023

Le Président



Arnaud VIALA

*Sens des votes :*  
*Nombre de délégués titulaires en exercice : 37*  
*Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 20*  
*Nombre de suffrages exprimés : 20*  
*Pour : 20 Abstentions : 0 Contre : 0*

